

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2025-183

BUDGET PRINCIPAL 2026

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION
DE CRÉDITS
EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 novembre 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 décembre 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

S²LO

ID : 974-219740073-20251202-DL_2025_183-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 2 décembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Jean-Paul Babef par M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet par Mme Véronique Bassonville et Mme Garcia Latra Abélard par Mme Barbara Saminadin.

Arrivée(s) en cours de séance : MM. Jean-Claude Adois et Didier Amachalla à 17 h 15 (affaire n° 2025-182).

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau de 17 h 11 à 17 h 15 (affaire n° 2025-181) et de 17 h 34 à 17 h 39 (affaires n° 2025-186 à 2025-190) et Mme Barbara Saminadin de 18 h 22 à 18 h 27 (affaire n° 2025-203).

Absents : M. Fayzal Ahmed Vali, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-183

BUDGET PRINCIPAL 2026
OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS
EN SECTION D'INVESTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le vote du budget primitif 2026 interviendra après le 1er janvier ;

Considérant qu'il convient d'assurer le bon fonctionnement des services de la ville, la continuité du service public et la poursuite des projets en cours ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 19 novembre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits en section d'investissement, pour l'exercice 2026, selon la répartition et dans la limite des plafonds suivants :

Chapitre	Plafond 2026 Proposé en €
20 - Immobilisations incorporelles	471 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	195 000,00
21 - Immobilisations corporelles	3 920 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 022 000,00
27 - Autres immobilisations financières	477 000,00
TOTAL	6 085 000,00

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2026**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS
EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'ouverture par anticipation des crédits en investissement pour l'exercice 2026, dans l'attente du vote du budget primitif.

La présentation du budget primitif pour l'exercice 2026 interviendra après l'ouverture de l'exercice comptable, soit le 1^{er} janvier. Dans l'attente du vote du budget, l'article L.1612-1 du CGCT prévoit diverses dispositions permettant d'engager et de mandater les dépenses du nouvel exercice.

S'agissant de la section de fonctionnement, le mandatement des dépenses avant le vote du budget peut s'effectuer dans la limite des crédits ouverts lors de l'exercice précédent, sans autorisation de l'assemblée délibérante.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses, sur la base d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Cette délibération permet d'ouvrir par anticipation des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent. Les crédits ouverts en 2025 constituent ainsi la base de référence. Sont ainsi pris en compte les crédits ouverts au budget primitif (BP), au budget supplémentaire (BS) et aux décisions modificatives (DM), déduction faite des crédits nécessaires au remboursement des emprunts.

Cette disposition permet d'assurer le bon fonctionnement des services, la continuité du service public et la poursuite des projets en cours. Il est donc proposé de mettre en œuvre ce dispositif selon la répartition et les plafonds suivants :

Chapitre	Budget Primitif	Total budget 2025	Plafond 2025 maximum (25%)	Plafond 2025 proposé
20 - Immobilisations incorporelles	350 000,00	1 884 651,00	471 162,75	471 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	580 000,00	780 789,00	195 197,25	195 000,00
21 - Immobilisations corporelles	3 990 000,00	15 682 002,32	3 920 500,58	3 920 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 370 000,00	4 089 842,59	1 022 460,65	1 022 000,00
27 - Autres immobilisations financières	910 000,00	1 910 000,00	477 500,00	477 000,00
TOTAL	8 200 000,00	24 347 284,91	6 086 821,23	6 085 000,00

Il convient de préciser que, s'agissant des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP), l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Le conseil municipal est appelé :

- à autoriser, pour l'exercice 2026, l'ouverture par anticipation des crédits en section d'investissement, dans la limite des plafonds proposés ci-dessus ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.